

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 30 No 5

Octobre 2011

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB	www.stanaclet.qc.ca

SOMMAIRE

Éditorial
Les séances du Conseil
Rebuts monstres
Avis publics
Infos express
C.C.U.
Férial
Horaire des collectes
Services municipaux
Chroniques
Organismes
Loisir et culture

ÉDITORIAL

Une décision lourde de conséquences

Comme vous le savez tous, St-Anaclet connaît depuis plusieurs années, un développement résidentiel, commercial et industriel sans précédent. Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Notre périmètre urbain est occupé à pleine capacité et cela fait en sorte que notre développement futur est compromis. En dehors du périmètre urbain, nous sommes en zone agricole presque partout et pratiquement aucune construction n'est permise.

C'est pourquoi votre conseil municipal s'est adressé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation de dézoner une partie de terrain d'environ 16 hectares, afin de pouvoir continuer son développement.

La Commission s'apprête à nous refuser notre demande sous le prétexte que nous faisons partie de l'agglomération de recensement de Rimouski. Cette décision est lourde de conséquences pour nous et pour deux autres municipalités dans notre MRC, St-Narcisse et St-Valérien. Pour ces 3 municipalités, c'est la fin de toute possibilité de développement.

L'expansion des périmètres urbains se fait au détriment de la zone agricole, nous en convenons tous. Mais pourrait-il y avoir un compromis qui apporterait une cohabitation harmonieuse entre les zones urbaines et agricoles. La pression exercée par les municipalités sur la zone agricole est beaucoup moins forte en région qu'au centre du Québec.

Le gouvernement prône le développement des régions, l'occupation du territoire. Les gestes posés devront suivre le discours politique.

Francis St-Pierre

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 6 septembre 2011

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 30 juin 2011.

Les élus municipaux adoptent le deuxième projet de règlement visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 118-89 afin de rendre applicable les dispositions du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. (Rés. 2011-09-103)

Les élus municipaux n'appuient pas la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le numéro de lot 4 006 116. (Rés. 2011-09-104)

Les élus municipaux adhèrent au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (Rés. 2011-09-105)

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations à tous ceux qui ont travaillé à la réussite de la saison de soccer 2011. (Rés. 2011-09-106)

Les élus municipaux appuient la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec. (Rés. 2011-09-107)

COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Notre service de ramassage des gros rebuts débutera le mardi 11 octobre. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :

- Les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.
- Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon) et les matériaux de construction ne sont pas ramassés.



MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les cascades.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement s'inscrire jusqu'au 7 octobre 2011 à 16 h 30 en composant le 418 723-2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte **débutera dès le mardi 11 octobre à 8 heures** par le secteur Est du village, suivra ensuite le secteur Ouest et le secteur de Neigette.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

RÔLE TRIENNAL 3^e année

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2010, 2011 et 2012 de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a été déposé à mon bureau le 8 septembre 2011;

Que pour l'exercice financier 2012 des rôles d'évaluation foncière et locative 2010, 2011 et 2012 de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 5-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 5-97 sont disponibles au bureau de la MRC Rimouski-Neigette au 23, rue Évêché Ouest, suite 200, Rimouski;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC Rimouski-Neigette à l'attention de la secrétaire-trésorière, madame Louise Audet;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour d'octobre 2011.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2011-07 portant sur la transformation d'un bâtiment comportant 2 logements en jumelé, à l'intérieur d'une marge latérale au 122 rue Blanchette.

Cette dérogation mineure consiste à permettre un empiètement de 0,25 mètre dans la marge de 4 mètres prescrite au règlement de zonage #118-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour d'octobre 2011.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

INFO-EXPRESS

Saviez-vous que ?

COMBIEN NOUS COÛTENT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ?

Les matières résiduelles sont les ordures et les matières recyclables.

Les Nord Américains, c'est bien connu, sont les gens qui consomment le plus sur la planète et qui rejettent le plus de matières résiduelles. Une telle consommation coûte beaucoup d'argent et de ressources. En 2010, la municipalité a déboursé 177 400 \$ pour la collecte et le traitement de ces matières résiduelles.

Site d'enfouissement : 73 000 \$

Collecte : 85 000 \$

Tri et disposition des matières recyclables : 19 400 \$

Nous devons tous faire un effort afin de réduire la quantité de matières résiduelles que nous rejetons et souhaiter que nos fournisseurs de biens soient davantage sensibilisés aux emballages. Il en va de l'avenir de nos ressources et de notre environnement.

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 3 octobre 2011.

Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil pour l'année 2011 : 7 novembre - 5 décembre.

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : novembre 2011
Tombée des articles : 20 octobre 2011
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU

Suite à sa récente démission, le Conseil municipal et le CCU tiennent à remercier monsieur Marcel Deland pour ses nombreuses années de service au sein du CCU.

En fonction depuis 1999, monsieur Deland a démontré un réel engagement et a su, par ses observations, faire progresser les dossiers soumis au CCU.

Le CCU est actuellement à la recherche de candidats potentiels parmi les résidents de la zone urbaine et de la zone rurale de la municipalité, de même que de représentants du secteur commercial.

Le comité se réunit une fois par mois tout au plus. Pour de plus amples informations concernant le CCU, communiquez avec la personne responsable de l'urbanisme au 418 723-2816.

Claire Lepage, conseillère responsable du CCU

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 10 octobre pour la fête de l'Action de Grâce.

HORAIRE DES COLLECTES

octobre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

novembre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Semaine de la prévention des incendies

La Semaine 2011 se tient du 9 au 15 octobre 2011 sous le thème « Notre plan d'évacuation : on l'a fait! » Vous pouvez relire l'article dans l'édition du Contact de septembre 2011 pour savoir comment faire un plan d'évacuation.

Feux en plein air

Sur l'ensemble du territoire de la municipalité, il est interdit de faire un feu à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable un permis auprès de l'inspectrice en bâtiment. Par contre, aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un foyer extérieur ou avec une grille lorsque ceux-ci rencontrent les normes du règlement sur les brûlages.

Quelques spécifications sont toutefois à noter :

Le brûlage d'objets en caoutchouc tels que des pneus, déchets de construction et produits dangereux ou polluants est prohibé en tout temps;

Malgré l'obtention d'un permis, il est interdit de faire un feu à ciel ouvert lorsque l'indice d'inflammabilité émis par la SOPFEU est extrême;

Il est dans tous les cas interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée ou les odeurs.

Pour faire suite au ramonage de votre cheminée

Le ramoneur est passé chez vous au début de l'été et il a procédé au ramonage de votre cheminée. La saison froide frappe à nos portes et il est maintenant venu le temps de chauffer. Vous devez enlever de la base de votre cheminée (si non accessible au ramoneur) toute suie, créosote ou autres et les déposer dans un récipient métallique ou non combustible. N'oubliez pas aussi de vérifier le tuyau de raccord du poêle à la cheminée, il n'a pas été nettoyé par le ramoneur.

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

Depuis quelques années, le gouvernement nous sensibilise beaucoup en ce qui a trait à la protection de l'environnement. C'est pourquoi, je tiens à vous spécifier qu'il est important d'adopter de saines habitudes de vie en commençant par remplacer nos vieux «puisards» par un système de traitement des eaux usées, telle qu'une fosse septique par exemple avec un champ d'épuration.

Prenez note qu'aucune personne peut construire une nouvelle résidence isolée ou ajouter une chambre à coucher dans une résidence isolée sans que celle-ci ne soit pourvue d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées conformément au règlement Q-2, r.22 et ce, partout sur le territoire de la province. Toute personne qui a l'intention de construire une résidence isolée ou d'ajouter une chambre à coucher doit, avant d'en entreprendre les travaux de construction, obtenir un permis de la Municipalité. Le requérant doit fournir certains documents avec sa demande, telle qu'une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière. Cette étude doit comprendre : la topographie du site, la pente du terrain récepteur, le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toutes couches de sol perméable, peu perméable ou imperméable et l'identification de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement.

De plus, on définit une « résidence isolée » dans ce règlement, comme étant une habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant 6 chambres à coucher ou moins qui n'est pas raccordée à un système d'égout. Une résidence isolée est aussi tout autre bâtiment qui rejette des eaux usées telle qu'un chalet, une maison mobile, une roulotte ou autre. Il est donc interdit de rejeter et de permettre le rejet dans l'environnement des eaux usées provenant des résidences isolées.

Aillez une idée en tête, celle de protéger votre environnement pour ne pas contaminer entre autres votre puits d'eau potable et ceux des voisins.

Si vous voulez approfondir vos connaissances, vous pouvez vous référer au site du ministère du Développement Durable et des Parcs ; www.mddep.gouv.qc.ca.

Claudine Cléroux, inspectrice en bâtiment et en environnement.

SERVICES À VOTRE DISPOSITION

TRANSPORT COLLECTIF

Sept jours sur sept, le matin et en fin de journée, deux autobus se déplacent en simultané entre les MRC de Rimouski-Neigette et de la Mitis.

À Saint-Anaclet, deux arrêts pour mieux vous accommoder : **Miralis rue des Fabricants** et sur le **stationnement face à l'église** (non pas au Centre communautaire comme déjà annoncée).

L'utilisateur doit **obligatoirement réserver 24 h à l'avance** et prévoir **5 \$ par déplacement**, payable à l'embarquement. Les personnes qui souhaitent utiliser le service régulièrement peuvent également se procurer un livret de 10 billets ou un laissez-passer mensuel. **Pour connaître les horaires, les arrêts vers Rimouski et Mont-Joli et pour effectuer une réservation : communiquez avec le TAC de la Mitis au 418 775-8808.**

TRANSPORT ADAPTÉ

Le service de transport adapté, est assuré par une entente avec Les Taxis 800 de Rimouski inc.

Les personnes handicapées dont l'incapacité compromet grandement leur mobilité peuvent être admises à ce service. Pour connaître la politique d'admissibilité au transport adapté de Transport Québec utilisez le lien suivant :

http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/transport_collectif/transport_adapte/admissibilite

Si vous croyez répondre aux exigences pour être reconnu admissible au Service de Transport adapté, communiquez avec la municipalité au 418 723-2816 ou présentez-vous au bureau municipal situé au 318 Principale Ouest. Vous pourrez obtenir tous les renseignements sur le service et le « Formulaire de demande d'admission au Transport adapté »

André Lévesque, conseiller
Responsable du dossier Transport collectif



Contact page 6

CHRONIQUES

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Au moment de lire ces lignes, les travaux de réparations de la brique de l'Église ont été effectuées d'urgence, sur le transept sud de l'église plus particulièrement sur la cheminée qui présentait un danger évident, L'entreprise **Les Francs-maçons** ont exécuté les travaux. Pour celles et ceux qui ont assisté à la messe du 25 septembre vous êtes au courant que le coût de ces travaux s'élève à **25 000 \$**, pour l'étape 1 et 2. Le mur nord fera l'objet d'une réparation l'an prochain au coût de **15 000 \$**. Votre participation financière est sollicitée à coup sûr.

Ne manquez pas le dîner de la Fraternité le 16 octobre de 11 h 30 à 13 h 30 au Centre communautaire Régis-St-Laurent. Adulte 15 \$ Enfant de 12 ans et moins 7 \$ et gratuit pour les 5 ans et moins. Les gens du Secteur Vents et Marées sont les bienvenus. On vous attend en grand nombre et on vous remercie de votre présence.

Gervaise Gagné v.p. de l'Assemblée de Fabrique

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bibliothèque « Au rendez-vous de l'Imaginaire »

La saison automnale fait déjà son apparition avec des journées beaucoup plus courtes et une température qui peu à peu deviendra moins clémente. Venez donc en grand nombre nous visiter dans notre chaleureuse et garnie bibliothèque afin de réchauffer vos cœurs avec des lectures pour le moins diversifiées !

Activité thématique pour l'Halloween

Venez passer une soirée qui sort de l'ordinaire pour l'Halloween. Légendes, histoires effrayantes, musique, film et frissons au rendez-vous ! Réservez rapidement, les places sont limitées.

Date : 28 Octobre 2011

Heure : 18 h 30 à 23 h 30

Coût: 8 \$

S'adresse aux jeunes de 9 à 14 ans.

N.B : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour l'année 2011-2012, ainsi que des membres pour siéger au C.A. (réunion aux 3 à 4 mois) Merci !

Anne Boucher



Les bienfaits des milieux humides *

André Lévesque, président 418-722-9637

Au Québec, les milieux humides occupent plus ou moins 17 millions d'hectares ou 170 000 km², soit environ 10 % de l'ensemble du territoire québécois.

Qu'il s'agisse d'étangs, de marais, de marécages ou de tourbières, les milieux humides représentent les mailles essentielles de la trame des milieux naturels du territoire québécois. Ces écosystèmes constituent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation (Couillard&Grondin, 1992).

Il est mondialement admis aujourd'hui que les milieux humides, perçus comme des terres inutilisables par le passé, jouent un rôle crucial dans le maintien de la vie sur terre au même titre que les terres agricoles et les forêts. Les biens et services écologiques qu'ils procurent à la société représentent indéniablement un moteur pour l'économie locale, régionale, nationale et mondiale. Il est donc primordial de conserver ces milieux, que ce soit sur les terres publiques ou privées, en évitant les actions contribuant à leur dégradation ou à leur disparition.

La protection des écosystèmes aquatiques

Lorsque les écosystèmes aquatiques sont dégradés et que la qualité de l'eau est réduite, les bienfaits pour la population sont restreints, parfois de façon importante, pouvant aller jusqu'à mettre en péril la chaîne alimentaire et, par conséquent, la survie des populations elles-mêmes. Il n'y a pas de substitut à l'eau, pas d'eau : pas de vie....

Le Saint-Laurent, les lacs, les rivières, mais aussi les marais, les marécages et les tourbières renferment de riches milieux de vie. Ces habitats jouent un rôle essentiel dans l'épuration naturelle des eaux.

Les milieux humides et votre puits artésien

Plus près de vous, un milieu humide sur votre terrain ou dans le voisinage contribue à épurer l'eau qui recharge la nappe phréatique qui alimente votre puits artésien.

* **Source** : Développement durable, Environnement et Parcs Québec **Adaptation de texte** : André Lévesque

10/2011



Grand succès de l'inauguration du four à chaux

Voilà l'impression partagée par **200 personnes** qui ont assisté à l'inauguration du site du four à chaux à Neigette dimanche le 18 septembre dernier. Les astres étaient bien alignés pour concourir à ce succès : température radieuse, couverture médiatique aussi inespérée que gratuite (hebdomas régionaux, TV, radio) et assistance nombreuse et attentive.

Le projet de mise en valeur du four à chaux à Neigette résulte de la collaboration de **4 partenaires** : le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (**MCCCF**), la MRC de Rimouski-Neigette, la Municipalité de Saint-Anaclet et la Corporation du patrimoine qui a coordonné le projet. Soulignons l'apport du ministère qui a contribué à son financement avec un montant de 25 000 \$, soit plus de 80 % du coût global. M. Euchariste Morin, initiateur du projet pour la direction régionale du MCCCF, était enchanté du succès de l'inauguration et a noté la qualité du travail réalisé par les partenaires.

Pour compléter l'inauguration, M. Paul Girard, archéologue de la firme Ethnoscop qui a effectué les fouilles sur le site du four en 2010, a expliqué la structure du four et la combustion de la pierre calcaire qui produit la chaux. Sa présentation appréciée constitue l'essentiel du contenu du **panneau d'interprétation** installé à côté du four, le long du Sentier national qui mène au Mont-Comi en passant sur la passerelle au dessus de la chute Neigette. Ce sentier de randonnée pédestre longe des belvédères qui offrent des vues spectaculaires sur la vallée de la Neigette, dont une sur le pont couvert sur la rivière.

Comme plusieurs observateurs, nous croyons que le succès de l'inauguration du four à chaux est dû à l'originalité du projet ainsi qu'à l'intérêt pour notre patrimoine, notamment pour des sites naturels comme ceux du secteur de Neigette. Des membres de la communauté des médias de la région ont aussi souligné la nécessité de travailler à la préservation de nos biens patrimoniaux.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com
<http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/histoire>



JARDIN COMMUNAUTAIRE



Remerciements

Le comité du jardin communautaire tient à remercier les employés de la municipalité pour leur soutien tout au long de la saison 2011. Encore dernièrement, leur initiative de venir tailler les mauvaises herbes a grandement aidé les jardiniers.

Rappel aux jardiniers

Nous vous rappelons que la date limite pour effectuer vos récoltes est la deuxième fin de semaine d'octobre. Après cette date, des modifications mineures des jardinets sont prévues. Ceux qui désirent utiliser une parcelle de l'espace prévu à la conservation des plantes vivaces sont invités à le faire en communiquant avec Gervaise Gagné au 418-722-8832 ou en nous écrivant au jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com.

Avis

Veillez prendre note que le jardin communautaire prendra congé pendant quelques mois de ses publications dans le *Contact*. Nous profiterons de cette période pour mitonner les bons légumes récoltés pendant l'été et poursuivre la recherche de nouvelles idées pour vous aider dans votre jardinage.

Ce n'est qu'un au revoir!

Edith Jolicoeur, secrétaire

jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com



Contact page 8

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le 27 septembre dernier, a eu lieu la remise des prix du concours Maisons fleuries. Vous retrouverez des photos des maisons des gagnants dans cette édition.

De plus, je voudrais vous faire part d'un message de l'organisme Fleurons du Québec. Comme vous le savez, St-Anaclet a été jugé par les Fleurons et le sera à nouveau en 2012. L'organisme qui chapeaute les Fleurons, la Fédération de l'horticulture ornementale du Québec recommande aux municipalités fleurons de ne pas utiliser les fleurs artificielles dans les aménagements, y compris les jardinières. Il semble que ce ne soit pas écologique car elles ne sont pas recyclables et prennent beaucoup de temps à se décomposer. De plus, elles sont très dispendieuses.

Je vous transmets ce message, car les juges des fleurons cotent de façon négative les municipalités où l'on retrouve ces fleurs. Aidez-nous à augmenter le nombre de fleurons en 2012.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement





Les lauréats du concours Maisons fleuries 2011





Ferme **FERME HUDON**
 MM. Michel, Serge, Régis et Steve Hudon et
 leurs conjointes 456, 4e rang Ouest



Marge avant réduite **M. FERNAND RUEST**
Mme Colette de Courval
 2, Principale Ouest



Commerce **COIFFURE MARVEN**
 Propriété de Mme Martine Fortin
 48, rue Saint-Laurent



Résidence village **M. LUCIEN PROULX**
Mme Suzanne Boulay
 12, Julien



Résidence hors village **MME. GISÈLE BERTHIAUME**
 97, 4e rang Ouest



Élite **M. RÉNALD CARON**
Mme Mariette Thibodeau
 689, Principale Ouest

ORGANISMES

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes qui désirent obtenir un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM) à soumettre leur demande.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Être citoyen canadien

Avoir plus de 50 ans

Un revenu annuel n'excédant pas 22 000 \$

Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418 724-4538

CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Dîners-rencontres

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses dîners-rencontres qui se tiennent au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nos prochaines activités sont prévues les :

13 octobre : Madame **Ève Langlois** du Centre de justice de proximité

27 octobre : Halloween en compagnie de monsieur **Bertrand Fortin**, déguisez-vous pour l'occasion!

Vous avez le goût de partager un bon repas en bonne compagnie tout en vous informant et vous divertissant, nous vous attendons en grand nombre à nos dîners-rencontres. Le repas est au coût de 9 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette. Le repas débute vers 11 h 45 et **les conférences pour leur part à 13 h 30 et elles sont gratuites**. Bienvenue à tous!

AFEAS DE ST-ANACLET

«Vivre en union de fait sans s'appauvrir»

Le mardi 18 octobre prochain, toutes les personnes concernées ou intéressées par ce sujet fort d'actualité sont invitées à se présenter à la salle Réal-Lamontagne à 19 h pour une formation sur ce thème traitant des aspects suivants :

° les différents types de vie commune,
° les fausses croyances en lien avec l'union de fait - **Beaucoup croient encore, par exemple, qu'après 1 an de vie commune, les mêmes lois s'appliquent à tous les couples, mariés ou non; surprise, il n'en est rien!**

- l'importance d'aborder avec son conjoint la gestion de l'argent dans sa vie de couple,
- les pièges qui, en union de fait, risquent d'appauvrir l'un ou l'autre des conjoints,
- inventorier des outils légaux pour prévenir cet appauvrissement.

Cette invitation s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes, aux jeunes qu'aux moins jeunes. Si ce n'est pas vous qui êtes concerné par cette situation, ce peut être votre enfant, ou votre petit-enfant; vous serez donc mieux outillés pour apporter les vraies réponses aux vraies questions.

C'est l'AFEAS qui vous y convie **et c'est gratuit**.

Salle Réal-Lamontagne

18 octobre, 19 h à 22 h.

CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

Veuillez prendre note que la réunion mensuelle aura lieu le mercredi 12 octobre à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Bienvenue à toutes.



CARREFOUR 50 +

"Mieux vaut tard que jamais" dit-on. Hé, oui! le premier octobre à 13 h au centre communautaire le club Carrefour 50 + soulignera les anniversaires des six derniers mois (plutôt que 3) soit avril à septembre inclus. Les membres concernés seront appelés. Vous serez invités à un après-midi amical avec jeux et lunch, gratuitement.

La Tournée Santé et Prévention 2011 aura lieu le 12 octobre au Centre des Congrès à Rimouski. Cette année les invité(e)s seront Sr Angèle et Joël Denis en plus des nombreux conférenciers qui traiteront des sujets d'information sur la santé des aîné(e)s. Les billets au coût de 10 \$ pour les membres et 15 \$ pour les non-membres ne seront pas disponibles à la porte et sont en quantité limitée. Pour s'en procurer appeler au 418 724-7076 ou ou Carrefour 50 + du Québec au 418 722-6066.

Urgent besoin de quelques joueurs et joueuses de pétanque pour compléter une équipe. Appelez Lise Brillant 418 723-5670.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Le 29 octobre prochain vers 17 h au centre communautaire Régis-St-Laurent, la municipalité de Saint-Anaclet rendra hommage à tous les organismes et personnes bénévoles qui aident grandement au développement de notre localité.

Le tout débutera vers 17 h avec un vin d'honneur qui sera suivi d'un repas et d'une activité spéciale. Il est à noter qu'un service de bar sera disponible lors de l'événement.

Les invitations seront faites par lettre et appel téléphonique. Une réponse de votre part sera nécessaire pour le bon fonctionnement de cette activité. Donc, je vous invite à surveiller votre boîte aux lettres et les messages sur votre répondeur.

Carl



Contact page 11

MINI-BASKET



Inscriptions Automne 2011

Tu as manqué les inscriptions au mini-basket et tu aimerais quand même pratiquer ce sport ? Il n'est pas trop tard pour s'inscrire. Communique sans tarder avec Guillaume Plourde au 418 732-5478 pour plus d'informations ou visite notre site web au www.rimouskiweb.com/amb

Combien de fois : 2 fois par semaine

Quand : le mini-basket est pratiqué en semaine de 16 h 45 à 20 heures selon la catégorie

Lieu : pratiques au gymnase de ton école, matchs à ton école et dans les autres quartiers (sauf dans la catégorie avancé où les matchs se déroulent tous aux gymnases des écoles Élisabeth –Turgeon ou de l'Aquarelle)

Coût : 65 \$ par session

Pour information, vous pouvez me rejoindre au 418 725-5389, Carl

VACANCES

Veillez prendre note que je serai en vacances du 14 au 24 octobre inclusivement. Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère de communiquer avec moi au 418 725-5389 avant mon départ.

Je vous remercie de votre collaboration. Carl



HOCKEY BOULE

Veillez noter que le hockey boule au centre communautaire a débuté le 15 septembre. Cette activité se déroule les jeudis de 20 h 15 à 22 h 15. Vous n'avez pas besoin de réserver, vous vous présentez sur place avec votre bâton et vos espadrilles. Les bâtons en bois sont acceptés mais ils ne doivent pas avoir de ruban (tape). Le coût est de 2 \$ par soir. Pour info, Carl au 418 725-5389.

LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON

La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet a mis un terme à sa 25^e saison par la tenue de son souper méritas au Centre communautaire Régis-St-Laurent le 17 septembre dernier où environ 200 personnes y ont assisté.

Voici les joueurs méritants pour la saison 2011 : Jérôme Boulanger Cantine A.S.L.(le plus utile en saison), Martin Anctil Bois Franc Expert et Rudy Ouellet Entreprises Forestières 5Y (recrues de l'année), Dave Grenier Déneigement Gilles-Voyer (le plus sous-estimé), Jean-Noël Langlois CarrXpert Jacques Lévesque(gentil homme), David Cantin Miralis (le plus amélioré), Jean-François Ringuette Gouttières Anaclet (le plus constant), Mario Larouche



Alignement PMM(meilleur frappeur A+), Stéphane Duchesne Alignement PMM(A), Yannick Lecours Plomberie de l'Estlet (B+), et Samuel Proulx Cantine A.S.L. (B). Le joueur des séries pour l'équipe finaliste est Daniel Lavoie Plomberie de l'Est et Pierre Thibeault Miralis pour l'équipe gagnante.

Alignement PMM et Miralis se partagent le trophée du meilleur taux de participation, Gouttières Anaclet le trophée Jean-Doris-St-Laurent pour la meilleure gérance de l'année, Cantine A.S.L. a reçu le trophée Joël Proulx pour le championnat de la saison régulière et le trophée Gaétan-Pelletier a été remis à Miralis à titre de champion des séries de fin de saison.

À l'aube de sa 26^e saison, les dirigeants tiennent à remercier les nombreux commanditaires qui participent grandement aux succès de cette ligue de neuf équipes.

Gaétan Pelletier, secrétaire

REMERCIEMENTS

Le Comité organisateur et les bénévoles de l'événement **LES TRACTEURS ROSES**, tenu à St-Anaclet le 3 septembre 2011, tiennent à remercier particulièrement la municipalité de Saint-Anaclet de leur très grande générosité pour l'accommodation d'espaces et de locaux sur le terrain de la Mairie. Grâce à ces facilités d'accès et à la belle température, l'événement a été un franc succès. Une somme de 15,600 \$ recueillie au cours de cette journée sera remise à la Fondation du Cancer du Sein du Québec. Merci du fond du cœur à tous les généreux donateurs, commanditaires, citoyens de St-Anaclet et aux nombreux visiteurs de l'extérieur.

Pauline Michaud, St-Anaclet, pour le Comité et les bénévoles de l'événement

